



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

# Objectifs et modalités

## Appel à projets

### « Favoriser la réussite étudiante en Nouvelle-Aquitaine »

## 2024

*Modalités de soumission,  
de sélection et de financement*

*Les coordinateur-rices de projets doivent impérativement lire dans le  
détail les informations contenues dans ce document.*

# Sommaire

<b>CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
<b>I. CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJETS</b> .....	<b>5</b>
I.1. BENEFICIAIRES DE L'APPEL A PROJETS .....	5
I.2. CALENDRIER GENERAL .....	5
I.3.1. Recevabilité des projets .....	6
I.3.2. Portage des projets .....	6
I.3.3. Téléchargement des documents et dépôt des projets .....	6
I.3.4. L'évaluation des projets .....	9
I.3.5. Communication .....	9
I.4. VOS CONTACTS .....	10
I.4.1. Vos référent·e·s établissements .....	10
I.4.2. Vos contacts Région Nouvelle-Aquitaine .....	11
<b>III. LES 4 AXES DE L'AAP</b> .....	<b>13</b>
<b>AXE N°1 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET L'EVOLUTION DE LA FORMATION EN INGENIERIE</b> .....	<b>13</b>
<b>AXE N°2 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</b> .....	<b>14</b>
<b>AXE N°3 : SOUTENIR LES FORMATIONS DOCTORALES</b> .....	<b>14</b>
<b>AXE N°4 : RENFORCER L'ADEQUATION DE L'OFFRE DE FORMATION D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES FILIERES REGIONALES</b> .....	<b>15</b>
<b>IV. MODALITES DE SELECTION DES PROJETS</b> .....	<b>17</b>
IV.1. RECEVABILITE DES PROJETS .....	17
IV.2. CRITERES DE SELECTION .....	17
<b>V. MODALITES DE FINANCEMENT</b> .....	<b>18</b>
V.1. LES DEPENSES ELIGIBLES .....	18
V.2. LES DEPENSES NON ELIGIBLES .....	19
<b>ANNEXE 1 : ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES</b> .....	<b>22</b>

## CONTEXTE

**Chef de file du soutien à la recherche et l'enseignement supérieur** sur son périmètre territorial, la Région Nouvelle-Aquitaine exerce cette compétence dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI)<sup>1</sup>. Construit en concertation avec les acteurs du territoire, et en particulier les collectivités territoriales et leurs groupements, pour définir des orientations partagées<sup>2</sup>, **le SRESRI Nouvelle-Aquitaine, voté en mars 2018, traduit la volonté de la Région d'assurer un développement durable et équilibré de l'ensemble du territoire par l'innovation, la créativité et la solidarité.**

L'objectif est de développer une véritable société de la connaissance, par la mobilisation des savoirs et savoir-faire scientifiques pour favoriser l'innovation, susciter la créativité de tous les acteurs régionaux, afin de répondre aux enjeux de société. En effet, les crises climatiques et environnementales, sanitaires et géostratégiques affectent toute la société mais impactent particulièrement les jeunes qui sont victimes d'une perte de confiance en l'avenir : remise en cause des modèles sociétaux, incertitude croissante face au futur, éco-anxiété, impact du confinement sur la santé mentale. Or, exposer la jeunesse au désespoir, c'est produire une société fragile et instable.

Il incombe alors à la Région de proposer un avenir désirable à une jeunesse profondément marquée par ces crises et avide de **construire des perspectives sociétales plus collectives** et justes. Au regard de ses compétences, la Région met en œuvre des politiques sectorielles répondant à ces sujets de transformation et d'inquiétude (aménagement, mobilités, culture, santé, etc.). Et en amont de ces politiques, la recherche, l'enseignement supérieur, l'innovation et la diffusion de la culture scientifique ont un rôle majeur et incontournable à jouer pour **comprendre, adapter et anticiper.**

Le présent Appel à Projets « **Favoriser la Réussite Etudiante** » est maintenu, en 2024 à titre expérimental et transitoire avant la mise en œuvre de nouvelles modalités régionales de soutien à l'Enseignement Supérieur. Dans cette phase, les axes de l'Appel à Projet correspondent aux 4 orientations prioritaires qui ont été partagées avec les acteurs régionaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Cet Appel à Projet contribue en cohérence avec d'autres dispositifs, à la mise en œuvre de la politique régionale de l'Enseignement Supérieur-Recherche. Il se propose, en interaction avec les partenaires ESR du territoire, de conforter toutes les initiatives favorisant la réussite étudiante, en considérant les dimensions pédagogiques, mais également sociales et culturelles des parcours étudiants. Il s'agit de construire les compétences de demain, tout en offrant les mêmes chances à toutes et tous les étudiants.

---

<sup>1</sup> [www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)

<sup>2</sup> Article L214-2 du code de l'éducation.

À ce titre, il vise plus particulièrement à soutenir des projets susceptibles de contribuer à :

- répondre aux ambitions régionales en matière de souveraineté et de dynamisme économique, et notamment de ré-industrialisation, en **contribuant à façonner les compétences nécessaires aux entreprises du territoire** ;
- et d'améliorer les conditions de vie étudiantes, et réduire les inégalités tant sociales que territoriales d'accès à l'enseignement supérieur, **par des environnements et cadres de vie adaptés, qui prennent en compte les enjeux liés aux transitions.**

Cette stratégie s'inscrit dans la politique générale de la Région engagée dès 2014 en faveur de l'accélération des transitions et récemment consolidée dans le cadre du Plan de transitions et de reconquête technologique adressant l'économie, l'environnement et la solidarité (2020) et du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SREDII) adopté en 2022.

#### Rappel des principaux engagements régionaux pour accélérer les transitions

##### 2014 - « Plan Usine du Futur »

Ce dispositif vise à accompagner les entreprises dans leurs démarches de transformation pour favoriser la modernisation de l'outil de production industrielle et améliorer la compétitivité par l'innovation et l'évolution technologique. Il permet de renforcer les capacités des entreprises dans leur processus d'innovation technologique, numérique et organisationnelle.

[www.usinefutur.fr](http://www.usinefutur.fr)

##### 2019 - « Néo Terra » - Accompagner et accélérer les transitions

La Région s'est engagée, dès 2019, à accompagner des processus de transition dans le cadre de la feuille de route Néo Terra qui vise à accélérer, massifier et accompagner les transitions écologique, agroécologique, énergétique, et les enjeux associés au travers de 11 ambitions.

[www.neo-terra.fr](http://www.neo-terra.fr)

##### 2020 - « Nouvelle-Aquitaine Rebond » Plan régional de transitions et de reconquête technologique

Voté en octobre 2020, le Plan de transitions et de reconquête technologique en réponse à la crise s'articule avec Néo Terra, et en complète les ambitions en fixant quatre défis à relever :

- traverser la crise et faire preuve de résilience,
- décider et impulser les transitions de la Nouvelle-Aquitaine,
- ne laisser personne au bord du chemin,
- des territoires mobilisés pour réussir les transitions.

[www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)

##### 2022 - Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SREDII)

Voté en juin 2022, ce schéma définit les choix de la Région concernant les aides aux entreprises, le soutien à l'internationalisation, à l'investissement immobilier et à l'innovation. Il précise également les orientations régionales en matière d'attractivité territoriale et d'économie sociale et solidaire. Il s'articule autour de 3 priorités :

1. accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi,
2. renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable,
3. placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement.

[entreprises.nouvelle-aquitaine.fr](http://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr)

# I. CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJETS

## I.1. BENEFICIAIRES DE L'APPEL A PROJETS

Les bénéficiaires de l'Appel à Projets sont **les établissements d'enseignement supérieur, les universités et les écoles, publics**. Les établissements privés peuvent être partenaires de projets communs avec un établissement public, s'ils justifient au moins de l'une des deux conditions :

- ils sont associés à une université publique par décret du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- ils sont accrédités par Arrêté ministériel à délivrer un titre d'ingénieur diplômé, le projet concerne une formation habilitée et cette habilitation couvre la durée du projet.

Dans tous les cas, l'établissement doit être **implanté en région Nouvelle-Aquitaine**. La liste exhaustive des établissements et organismes pouvant élargir à ce dispositif figure en annexe 1.

## I.2. CALENDRIER GENERAL

<b>OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS</b> ⇒ TELECHARGEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE, MODALITES SUR <a href="https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/">HTTPS://LES-AIDES.NOUVELLE-AQUITAINE.FR/</a>	<b>13/10/2023</b>
<b>PRÉSENTATION DU DISPOSITIF</b> > PRESENTATION GENERALE (VIDEO YOUTUBE) > REUNIONS THEMATIQUES (VISIOS TEAMS)	<b>Accessible à partir du</b> <b>13/10/2023</b> <b>17/10/2023</b>
<b>DÉPÔT ET TRANSMISSION DES PROJETS A LA RÉGION PAR LES ÉTABLISSEMENTS</b> ⇒ VIA L'APPLICATION « MES DEMARCHES EN NOUVELLE-AQUITAINE »	<b>Du 08/11/2023 au</b> <b>15/01/2024 minuit</b> (Horodatage de dépôt informatique faisant foi)
<b>DATE LIMITE D'ENVOI DES NOTIFICATIONS DE COFINANCEMENT</b> après le 15/01/2024, à adresser uniquement par mail à : <a href="mailto:aap-es@nouvelle-aquitaine.fr">aap-es@nouvelle-aquitaine.fr</a>	<b>31/03/2024 minuit</b> (Horodatage informatique faisant foi)
<b>DÉCISION DU CONSEIL RÉGIONAL</b>	<b>Juillet 2024</b> <b>(Vote en Commission permanente)</b>
<b>NOTIFICATIONS AUX PORTEURS DE PROJETS</b>	<b>Été 2024</b>

### 1.3.1. Recevabilité des projets

L'Appel à Projets est ouvert le **13/10/2023**. Les dossiers devront impérativement être soumis par les établissements à la Région Nouvelle-Aquitaine au plus tard le **15/01/2024 à minuit** ; l'horodatage informatique de dépôt faisant foi, tout projet déposé au-delà de ces date et horaire sera irrecevable.

**Tous les projets doivent avoir été préalablement validés par les instances idoines de l'établissement d'enseignement supérieur (conseil de la formation et de la vie universitaire etc.)** auquel est rattaché le porteur de projet et qui les transmettra à la Région Nouvelle-Aquitaine.

### 1.3.2. Portage des projets

Un projet peut associer un ou plusieurs établissements bénéficiaires. Il peut se composer de différents **dossiers de demande d'aide (investissement et/ou fonctionnement)** formalisés par les différents établissements.

Dans tous les cas, le projet doit être porté par un(e) **coordinateur-riche** qui constituera l'interlocuteur principal de la Région, son établissement est alors désigné comme « **bénéficiaire chef de file** ». Tout projet déposé doit être coordonné, de manière obligatoire, par un **personnel titulaire et en activité au sein de l'établissement**.

La coordination du projet peut être assurée par un chercheur, un enseignant-chercheur, un enseignant permanent ou tout représentant d'un service, ou direction, de l'établissement.

Pour les **projets associant plusieurs établissements bénéficiaires d'une aide régionale**, il convient d'identifier clairement dans le projet, et pour chaque dossier qui le compose, **un.e contact « Responsable »**, ainsi que ses entités d'enseignement et établissements de tutelle ; ces partenaires sont désignés comme « **bénéficiaires associés** ».

Le/la coordinateur-riche du projet et le/la référent·e AAP « **Favoriser la réussite étudiante** » de l'établissement bénéficiaire chef de file devront s'assurer que tous les **établissements partenaires du projet auront été informés du futur dépôt du projet**. L'application de dépôt des dossiers en ligne (MDNA) permettra de mettre en visibilité le contenu global du projet à l'ensemble des référent·e-s des établissements bénéficiaires associés.

Dans le cadre de ces projets **multi-bénéficiaires**, un soutien régional pourra être alloué à chacun d'entre eux, sous réserve que les différents bénéficiaires apportent les cofinancements nécessaires aux dépenses prévues dans le plan de financement du (des) dossier(s) qui lui sont rattachés. La Région mettra en œuvre une convention avec chacun des bénéficiaires du projet, **aucun reversement entre bénéficiaires n'est donc autorisé**.

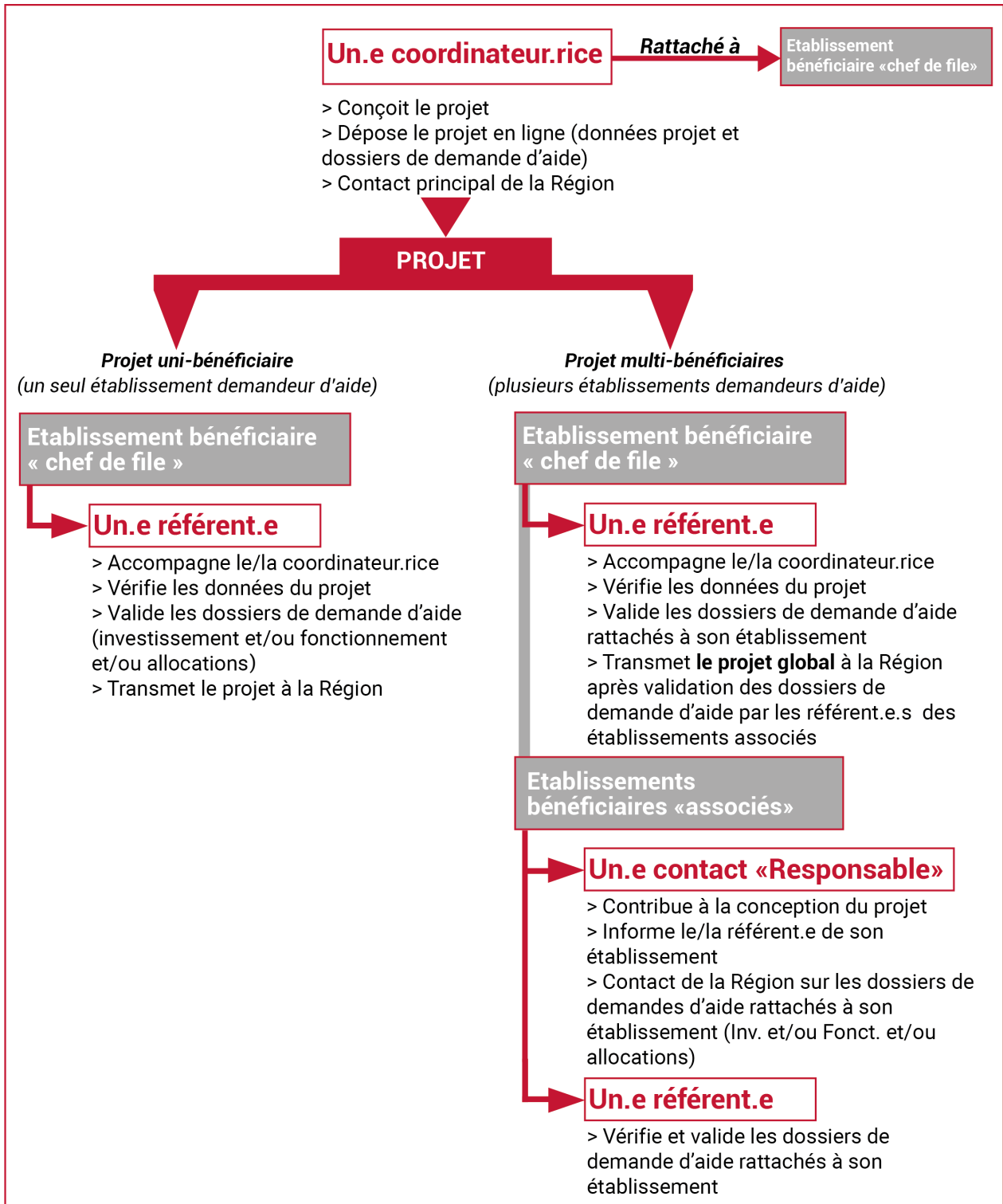
### 1.3.3. Téléchargement des documents et dépôt des projets

Le téléchargement des dossiers de candidatures s'opère **à partir du 13/10/2023** sur ce site : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>.

Les modalités détaillées de **soumission en ligne des projets (création de comptes utilisateur et dépôt de projets)** sont précisées dans une documentation *ad hoc* accessible depuis le même site internet.

De manière synthétique, le dépôt d'un projet comprend les étapes suivantes (figure ci-dessous) :

1. **La rédaction d'un dossier de candidature. Dans le cas d'un projet multi-bénéficiaire, celui-ci est unique et commun pour tous les partenaires** et il permet d'identifier le/la coordinateur-riche et son établissement de tutelle (« bénéficiaire chef de file »), ainsi que l'ensemble des correspondants de laboratoires/entité d'enseignement partenaires et leurs établissements de tutelle (« bénéficiaires associés »). Les documents constituant le dossier seront obligatoirement déposés en ligne ;
2. **Le/la coordinateur-riche du projet renseigne en ligne la totalité des éléments relatifs au projet pour l'ensemble des partenaires** (si le projet est multi-bénéficiaire) :
  - a. Informations générales du projet (Fiche de renseignement et pièces justificatives associées) ;
  - b. Création des dossiers de demande d'aide (investissement et/ou fonctionnement) rattachés à (aux) l'établissement(s) et saisie des plans de financement par dossiers (1 aide = 1 dossier : ex. : Univ. X demande 1 aide en fonctionnement, Univ. Y demande une aide en Investissement et Univ. Z demande une aide en investissement et une aide en fonctionnement). **Les référent-e-s des établissements bénéficiaires associés valident les données saisies** dans chaque dossier de demande d'aide qui leur sont attribués par le coordinateur-riche ;
  - c. Et télécharge les pièces justificatives : courriers de soutien des partenaires (notifications de cofinancement, contribution en nature, etc.), etc. **À titre dérogatoire**, seules les notifications d'obtention de cofinancements directs (investissement, fonctionnement et allocations) seront acceptées au-delà de la clôture de l'AAP et **jusqu'au 31/03/2024 dernier délai**. Ces notifications complémentaires de cofinancements devront être adressées à :  
[aap-es@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:aap-es@nouvelle-aquitaine.fr)
3. **Le/la référent-e AAP de l'établissement bénéficiaire chef de file transmet** ensuite l'ensemble du projet à la Région, clôturant ainsi la démarche de dépôt (jusqu'au 15/01/2024 minuit).



### Organisation d'un projet et rôles des parties prenantes



### 1.3.4. L'évaluation des projets

L'ensemble des projets est soumis à une instruction conduite par la Direction Recherche, Enseignement Supérieur et Transfert de Technologie du Pôle Développement Economique et Environnemental de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour consolider son instruction, la Région mobilise le Comité de Coordination des Expertises Scientifiques, le **CCES**. Ce comité de création récente a pour mission de conduire l'évaluation de projets académiques proposés à la Région. Il regroupe 15 scientifiques régionaux de très haut niveau, qui constituent collectivement une expertise pluridisciplinaire couvrant tous les sujets d'intérêt pour la Région. Ce Comité **porte un avis consultatif** sur chacun des dossiers. La **décision finale est prise par les élus du Conseil régional** qui délibèrent en Commission permanente. Les décisions sont ensuite notifiées aux établissements, ainsi qu'aux coordinateurs de projet.

### 1.3.5. Communication

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite **amplifier la visibilité des projets soutenus**. Ainsi, toute information, publication ou communication sur les projets bénéficiant du soutien régional doit impérativement répondre aux exigences suivantes :

- Apposition du logo<sup>3</sup> de la Région Nouvelle-Aquitaine sur tout support papier et numérique dédié au projet (affiches, rapports, sites internet, réseaux sociaux, etc.) ;
- Apposition du logo de la Région Nouvelle-Aquitaine, adhésif ou autres types de marquage permanent, sur les équipements scientifiques, pédagogiques ou de vie étudiante acquis avec une participation régionale ;
- Mention du nom du projet et du soutien régional dans toute publication scientifique ou rapports valorisant les résultats (ex. : « *Le projet « XX » bénéficie du soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre son Appel à Projets « Favoriser la réussite étudiante »* »).

---

<sup>3</sup> L'ensemble des supports de communication de la Région (logotypes, charte graphique) sont accessibles sur cette page du site internet de la [www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr).

## I.4. VOS CONTACTS

### I.4.1. Vos référent-e-s établissements

Les établissements de recherche et d'enseignement supérieur pouvant bénéficier d'un soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'Appel à Projets « Favoriser la réussite étudiante » ont désigné un-e (ou des) référent-e(s) pour vous accompagner dans la conception et la gestion de la transmission des projets ([cf. liste exhaustive des établissements bénéficiaires en annexe 1](#)). **Ces référent-e-s doivent constituer votre premier contact en vue du dépôt d'un projet.**

Établissement	Référent.e AAP	Messagerie	Tél.
Bordeaux INP	Elisabeth BUDO	<a href="mailto:elisabeth.budo@bordeaux-inp.fr">elisabeth.budo@bordeaux-inp.fr</a>	05 56 84 60 54
Bordeaux Sciences Agro	Marie-Pierre ELLIES	<a href="mailto:marie-pierre.ellies@agro-bordeaux.fr">marie-pierre.ellies@agro-bordeaux.fr</a>	05 57 35 38 70
ENSAM Bordeaux	Xavier AUBARD	<a href="mailto:xavier.aubard@ensam.eu">xavier.aubard@ensam.eu</a>	05 56 84 53 33
Ecole supérieure d'architecture et du paysage (ENSAP)	Anne-Marie LE GUEVEL Murielle Charton Sandra NAUD	<a href="mailto:anne-marie.leguevel@bordeaux.archi.fr">anne-marie.leguevel@bordeaux.archi.fr</a> <a href="mailto:murielle.charton@bordeaux.archi.fr">murielle.charton@bordeaux.archi.fr</a> <a href="mailto:sandra.naud@bordeaux.archi.fr">sandra.naud@bordeaux.archi.fr</a>	05 57 35 11 11
ESTIA	Nadine COUTURE	<a href="mailto:n.couture@estia.fr">n.couture@estia.fr</a>	05 59 43 84 14
Institut d'Optique (IOGS-LP2N)	Marcel ELLA EBANE	<a href="mailto:partenariats@institutoptique.fr">partenariats@institutoptique.fr</a>	01 64 53 31 81
ISAE-ENSMA	Denis LEMONNIER	<a href="mailto:denis.lemonnier@ensma.fr">denis.lemonnier@ensma.fr</a>	05 49 49 81 16
La Rochelle Université	Lucie VAUCEL	<a href="mailto:lucie.vaucel@univ-lr.fr">lucie.vaucel@univ-lr.fr</a>	05 16 49 65 02
	Mathilde LOURDIN	<a href="mailto:mathilde.lourdin@univ-lr.fr">mathilde.lourdin@univ-lr.fr</a>	05 46 45 87 14
Sciences Po Bordeaux	Marie-Ange RESANO	<a href="mailto:m.a.resano@sciencespobordeaux.fr">m.a.resano@sciencespobordeaux.fr</a>	05 56 84 42 62
Sciences Po Poitiers (FNSP)	Pascale LECLERCQ	<a href="mailto:pascale.leclercq@sciencespo.fr">pascale.leclercq@sciencespo.fr</a>	05 49 50 96 76
Université Bordeaux Montaigne	Guyonne BLANCHY	<a href="mailto:aapregionfve@u-bordeaux-montaigne.fr">aapregionfve@u-bordeaux-montaigne.fr</a>	05 57 12 60 79
Université de Bordeaux	Hélène GIRAUDET	<a href="mailto:soutien-projets.mapi@u-bordeaux.fr">soutien-projets.mapi@u-bordeaux.fr</a>	05 57 57 31 27
	Marie DERAMAT		05 57 57 31 20
	Marianne ELOI		05 40 00 27 79
Université de Limoges	Sylvain BENOIT	<a href="mailto:aapregion-enseignement@unilim.fr">aapregion-enseignement@unilim.fr</a>	05 55 14 92 48
Université de Pau et des Pays de l'Adour	Christine BORIES	<a href="mailto:christine.bories@univ-pau.fr">christine.bories@univ-pau.fr</a>	05 59 40 71 39
Université de Poitiers	Agnès GUITET	<a href="mailto:agnes.guitet@univ-poitiers.fr">agnes.guitet@univ-poitiers.fr</a>	05 49 45 42 98
CROUS Bordeaux	Jean-Pierre FERRE	<a href="mailto:jean-pierre.ferre@crous-bordeaux.fr">jean-pierre.ferre@crous-bordeaux.fr</a>	05 56 33 92 88
CROUS Limoges	Thierry AVERTY	<a href="mailto:thierry.averty@crous-limoges.fr">thierry.averty@crous-limoges.fr</a>	05 55 43 17 00
CROUS Poitiers	Laurence MAGET-SIEGEL	<a href="mailto:secretariat.direction@crous-poitiers.fr">secretariat.direction@crous-poitiers.fr</a>	05 49 60 88 14

### ***1.4.2. Vos contacts Région Nouvelle-Aquitaine***

Pour tout renseignement complémentaire concernant **les modalités générales de l'Appel à Projets « Favoriser la réussite étudiante »**, nous vous invitons à prendre l'attache de votre référent établissement qui pourra contacter les services de la Région par courriel :

- [aap-es@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:aap-es@nouvelle-aquitaine.fr)

## II . Les Objectifs de cet AAP

La Région conduit une politique volontariste en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à ses acteurs, en visant notamment à lutter contre les inégalités territoriales, au développement de l'accès à l'enseignement supérieur et à l'amélioration des conditions de réussite des étudiants en s'adaptant à leurs besoins.

À travers son Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), la Région Nouvelle-Aquitaine porte ainsi l'ambition de « **lutter contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche** » (ambition 2). Il s'agit de manière plus opérationnelle de **développer l'accès à l'enseignement supérieur** (objectif 5), **de favoriser les conditions de la réussite** en s'adaptant aux besoins des étudiants (objectif 6) en vue de **faciliter leur insertion professionnelle future**.

Au-delà, il s'agit de « **développer les déterminants de l'innovation sur le territoire régional** » (ambition 4) par la **promotion d'une offre de formation initiale et continue en lien avec les besoins des territoires** (objectif 10) **en favorisant et en accompagnant les dynamiques et initiatives entrepreneuriales** (objectif 12).

La Région a d'ailleurs conforté cette stratégie d'amélioration des conditions d'études et d'accompagnement des parcours étudiants à l'occasion des Séances Plénières du Conseil Régional des 29 mars 2021<sup>4</sup> et 17 octobre 2022<sup>5</sup>.

Aujourd'hui, elle réaffirme une stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, lisible, coordonnée pour relever les défis :

- des inégalités d'accès à l'Enseignement Supérieur,
- de l'adaptation des compétences à une société en transition,
- de la réussite et de l'insertion de tous les étudiants.

Pour ce faire, **elle redéfinit ses priorités** qu'elle travaille et partage avec ses partenaires dans le cadre des instances de la CREST (Conférence Régionale de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert).

Ainsi, dans l'attente de la définition et du partage des nouvelles modalités de l'intervention régionale en matière d'enseignement supérieur, il est proposé à travers le **maintien à titre transitoire** du présent AAP « Favoriser la réussite étudiante », **d'expérimenter** les 4 domaines d'actions prioritaires projetées par la Région. Ces **4 orientations de la Région** visent à développer la formation technologique supérieure, à favoriser le maillage territorial de l'Enseignement Supérieur, à soutenir la formation doctorale et à renforcer les compétences pour répondre aux besoins socio-économiques.

Il s'agit de **faciliter l'accès et la réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur notamment** dans les domaines techniques, d'ingénierie et en doctorat. L'extension de l'offre

<sup>4</sup> Délibération 2021.511.SP du Conseil régional à consulter [en ligne](#).

<sup>5</sup> Délibération 2022.1732.SP du Conseil régional à consulter [en ligne](#)

sur l'ensemble du territoire est un enjeu pour l'accès du plus grand nombre aux études supérieures. Une très grande partie du territoire régional présente un profil rural éloigné des centres universitaires au large éventail d'offre, ce qui induit des disparités réelles d'insertion, et de réussite, dans le supérieur. **L'ascenseur social** guide notre action publique : L'objectif de la Région est donc **d'agir sur les ruptures qu'elles soient sociales, culturelles, territoriales ou pédagogiques**, en améliorant les conditions de vie des étudiants, en particulier des plus fragiles, et en accompagnant les établissements d'enseignement supérieur dans leurs politiques stratégiques de site en matière d'accueil, de réussite et d'insertion professionnelle. Il faut permettre à chaque jeune de construire un projet professionnel cohérent avec ses envies et ses capacités en favorisant l'adéquation avec les besoins des filières régionales. Cette perspective de projet professionnel s'articule avec l'objectif **d'améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur**.

Les projets proposés dans le cadre de cet AAP devront donc s'inscrire dans l'un des 4 axes correspondant aux orientations de la Région :

- soutenir le développement et l'évolution de la formation en ingénierie,
- assurer un maillage territorial de l'enseignement supérieur,
- soutenir les formations doctorales,
- renforcer l'adéquation de l'offre de formation d'enseignement supérieur aux besoins des entreprises et des filières régionales.

Enfin, les initiatives visant à **améliorer les conditions de vie étudiante dans le respect de ces 4 priorités** seront aussi soutenues.

### III. LES 4 AXES DE L'AAP

#### AXE N°1 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET L'EVOLUTION DE LA FORMATION EN INGENIERIE

La Nouvelle-Aquitaine compte 26 écoles d'ingénieurs mais notre capacité à former des ingénieures et des ingénieurs reste inférieure à la moyenne nationale. La féminisation de ces métiers reste un enjeu essentiel. De plus, à l'horizon 2030, les études prospectives nous montrent que les cadres techniques de l'industrie seront parmi les plus demandés sur le marché du travail.

Aussi, l'ambition régionale de fournir des compétences aptes à répondre aux enjeux de la réindustrialisation mais aussi des mutations économiques et numériques nous conduisent à nous donner pour objectif d'augmenter massivement le nombre d'ingénieurs et de techniciens supérieurs formés en Nouvelle-Aquitaine. Cela passe par un accroissement de l'offre de formation pour ces filières techniques facilitant le lien avec le monde socio-économique en bonne articulation avec les besoins des entreprises.

C'est pourquoi, pour appuyer le développement des formations initiales des cadres techniques de l'industrie, la Région pourra soutenir les initiatives visant à :

- encourager **l'orientation** vers les filières techniques et d'ingénierie, notamment dans un souci de féminisation.
- concourir à créer les meilleures conditions d'études et de vie étudiante de ces filières,
- développer des **plateaux/platformes pédagogiques à visée de professionnalisation**, impliquant des méthodes pédagogiques nouvelles, ainsi que les projets d'adaptation de la pédagogie aux exigences nouvelles des filières (modalités de mises en œuvre pédagogique, outils nouveaux, approche pédagogique nouvelle, etc.).

## AXE N°2 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Notre territoire dispose d'une offre d'enseignement supérieur qui couvre un très large spectre. La majeure partie de l'offre est concentrée sur les sites accueillant des sièges universitaires. Dans les autres territoires, les 15 antennes universitaires et le déploiement des campus connectés constituent un maillage fort notamment pour les premiers cycles.

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite renforcer ce maillage territorial de l'Enseignement Supérieur afin de **faciliter l'accès aux formations supérieures**.

Il s'agit de développer la **diversité et la singularité des offres** en ayant une approche qualitative du maillage, en développant une offre de formation supérieure pertinente pour des élèves dont les domiciles sont éloignés des centres universitaires et en développant les offres liées aux enjeux socio-économiques locaux.

**Les projets soutenus permettront un accès facilité à l'enseignement supérieur en proximité et/ou à créer de meilleures conditions d'études et de vie étudiante.** Les partenariats avec les collectivités locales et les acteurs des territoires sont encouragés.

## AXE N°3 : SOUTENIR LES FORMATIONS DOCTORALES

La Nouvelle-Aquitaine compte près de 5 000 doctorants répartis dans l'une des 21 écoles doctorales. Le doctorat offre une formation approfondie et exigeante qui permet de disposer d'expertises de haut-niveau qui méritent d'être mieux valorisées notamment pour nourrir la dynamique socio-économique régionale.

La Région souhaite conforter **l'attractivité du doctorat** auprès des lycéens et des étudiants : les projets proposés pourront favoriser la promotion et l'encouragement de la poursuite d'études jusqu'en thèse.

Au-delà, elle souhaite favoriser la **meilleure insertion des lauréats d'un doctorat** en stimulant les liens avec les entreprises de Nouvelle-Aquitaine et en encourageant l'initiative des doctorants (entrepreneuriat et maturation).

Enfin, les projets contribuant à **l'innovation pédagogique dans le domaine des formations doctorales** constituent aussi des initiatives pouvant d'être soutenues par la Région.

## **AXE N°4 : RENFORCER L'ADEQUATION DE L'OFFRE DE FORMATION D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES FILIERES REGIONALES**

La Région a développé des outils pour répondre aux besoins en formation des entreprises notamment celles qui s'inscrivent dans les filières prioritaires. Les contrats régionaux de filières et le label régional TTNA<sup>6</sup> participent sur l'ensemble des niveaux de qualification à offrir une meilleure adéquation entre les besoins du territoire et les formations ouvertes aux jeunes. Le label national CMQ contribue aussi à cette ambition.

Pour l'enseignement supérieur, **la Région soutient le développement et le renforcement des outils d'articulation afin de structurer la relation entre le monde universitaire et le monde socio-économique**. Il s'agit de faciliter les remontées des besoins exprimés par les acteurs socio-économiques afin de promouvoir une offre de formation qui réponde aux besoins en compétences des filières du territoire.

Dans ce but, il est possible d'envisager :

- de **nouveaux espaces de vie étudiante, d'apprentissage, d'échanges avec le monde socio-économique**. Il s'agira d'imaginer les espaces de l'université de demain, où pédagogie, développement des compétences transverses, activités sociales, sont présentes et se rencontrent.
- des **actions événementielles** comme des rencontres et des échanges multiniveaux intra et inter-établissements avec tous les autres acteurs (filières, entreprises, Education Nationale, associations, etc...),
- la création d'outils numériques ou de **tout autre dispositif innovant**.

---

<sup>6</sup> TTNA est une démarche régionale unique en France qui vise à soutenir et promouvoir les campus régionaux initiés par des filières et des acteurs économiques répondant à des enjeux structurels d'orientation, de compétences et d'emploi que la Région juge essentiels pour le développement des territoires

### **Typologie des soutiens**

Les projets répondant aux orientations de la Région peuvent prendre pour forme : une offre de formation innovante et adaptée, des actions encourageant la poursuite d'études supérieures, des projets favorisant l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (lien avec les entreprises, entrepreneuriat, etc...).

Pour y concourir, la Région soutiendra :

- des équipements et des aménagements
- des initiatives et des dispositifs pédagogiques,
- des actions de communication, d'événementiel, de mise en réseau,
- des dispositifs numériques innovants.
- des études prospectives sur les besoins en compétences sur les territoires

De plus, la Région souhaite contribuer à la qualité de la vie étudiante car elle est déterminante dans la réussite académique. Aussi, la Région soutiendra des projets qui favoriseront l'égalité des conditions, l'amélioration du lien social et le bien-être des étudiantes et étudiants, dans le respect des 4 axes prioritaires



## I- MODALITES DE SELECTION DES PROJETS

L'ensemble des projets est soumis à une instruction conduite par la Direction Recherche, Enseignement Supérieur et Transfert de Technologie du Pôle Développement Economique et Environnemental de la Région Nouvelle-Aquitaine.

### IV.1. RECEVABILITE DES PROJETS

Le projet soumis doit respecter les échéances fixées dans le calendrier de l'appel à projets ([cf. I.2.](#)), doit être complet et comprendre :

- les informations générales sur le projet directement saisies en ligne (coordinateur·rice, établissement bénéficiaire chef de file, titre, résumé, etc.) ;
- la candidature au format Word qui devra impérativement respecter les items mentionnés dans la trame proposée;
- les plans de financement des différents dossiers de demande d'aide saisis directement en ligne dans l'application MDNA ;
- ainsi que les pièces justificatives (notifications de cofinancements directs en investissement et fonctionnement, courriers de contribution des partenaires en nature et/ou courriers témoignant d'une stratégie commune avec le(s) partenaire(s)).

### IV.2. CRITERES DE SELECTION

La qualité du dossier est analysée au regard de :

- **l'adéquation du projet avec les objectifs et axes régionaux** du présent appel à projets ;
- d'un **état de l'art** sur le sujet pour démontrer le **caractère novateur et/ou expérimental du projet**; **RAPPEL : les demandes d'aides concernant des actions récurrentes et le fonctionnement courant de l'établissement ne sont pas éligibles** (ex. : forums, manifestations, festivals de rentrée, etc.) ;
- l'intégration, ou l'articulation, du projet dans la **stratégie de l'établissement** ;
- **l'implication effective des acteurs du monde socio-économique privés ou publics (entreprises, associations, centres de culture scientifique, technologique et industrielle, organisme consulaire, collectivités locales, etc...)** .

La faisabilité du projet est étudiée sous l'angle de :

- **l'adéquation entre les objectifs visés et les moyens associés**, notamment à travers un budget prévisionnel équilibré (en dépenses et cofinancements) ; détaillé et cohérent,
- la description des méthodes de **gouvernance, de pilotage, d'évaluation** du projet mobilisées,
- la **viabilité et la clarté** du plan de financement et la **capacité à pérenniser** le projet au-delà du soutien régional.

## V. MODALITES DE FINANCEMENT

Les **dépenses** d'investissement et de fonctionnement retenues pour déterminer le montant de l'assiette éligible (à partir duquel est calculé le montant de la subvention régionale) porteront exclusivement sur les coûts que les bénéficiaires de l'aide régionale **seront en mesure de justifier dans leur intégralité**.

Par ailleurs, au plan des **ressources, seuls les cofinancements acquis et apportés en numéraire au projet** seront détaillés dans le plan de financement. Les cofinancements sous forme de contributions en nature ne pourront être retenus dans le calcul de cette assiette, même s'ils contribuent à valoriser le projet. Ces contributions pourront être renseignées dans le dossier de candidature.

Il est demandé que les projets déposés couvrent **au maximum une période de 3 ans**. La Région soutient, en effet, des projets qui s'inscrivent dans la durée ; leurs évaluations permettant d'estimer l'opportunité de leur déploiement.

L'aide régionale s'élève **au maximum à 50% en investissement et au maximum à 80% en fonctionnement** ; le montant de référence est l'assiette éligible (somme des dépenses éligibles). Les dépenses éligibles en investissement et fonctionnement ne pourront être engagées qu'à compter de la clôture de l'Appel à projets.

**Les cofinancements émanant de projets structurants sur lesquels des fonds régionaux sont déjà mobilisés ne peuvent venir abonder au financement des projets du présent AAP. .**

Concernant la saisie des données budgétaires il vous sera demandé :

- De saisir dans l'outil de dépôt en ligne (« Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine »), les **seules dépenses composant l'assiette éligible et justifiées en totalité par le (les) établissement(s) bénéficiaire(s), adossées aux ressources associées** (demande de financement régional et cofinancements, actés ou en projet) ;
- Et, par ailleurs, de préciser dans le dossier de candidature **les autres dépenses et moyens nécessaires au projet, non pris en compte dans le calcul de l'assiette éligible, et les ressources associées** ex. : un équipement acquis sur un financement antérieur, etc.

### V.1. LES DEPENSES ELIGIBLES

Les dépenses éligibles sont spécifiquement dédiées au projet. Au cours de l'instruction, la Région pourra moduler, retenir ou exclure des dépenses présentées, en fonction des critères ci-après :

Les postes de dépenses **éligibles en investissement** sont :

- **Matériels/Équipements** : Équipements dont l'utilisation est destinée directement aux étudiants concernés par le projet ;
- **Licences de logiciels** ;
- **Aménagements immobiliers spécifiques** : Dépenses d'aménagement immobilier en lien direct avec l'objet du projet, notamment les dépenses nécessaires à la mise en service des équipements demandés.

Les postes de dépenses **éligibles en fonctionnement** sont :

- **Achat/divers consommables, exemples** :
  - Fournitures et petits consommables strictement nécessaires au projet ;
  - Équipements dont l'utilisation est destinée directement aux étudiants concernés par le projet.
- **Licences de logiciels** spécifiquement dédiés au projet ;
- **Prestations de services non réalisables par l'établissement** :
  - Frais de communication ;
  - Enquêtes ou travaux de terrain ;
- **Dépenses de déplacement/frais de mission**
- **Dépenses de personnel dans la limite stricte** :
  - des **indemnités/gratifications de stages** suivant la réglementation en vigueur ;
  - **des contrats/vacations étudiants** uniquement pour assurer l'animation des actions proposées (des copies des contrats de travail spécifiant la mission de l'étudiant, seront attendues en pièces justificatives lors de la production de l'état récapitulatif des dépenses en fin d'exécution du projet)
  - des vacations qui correspondent à des missions ponctuelles et courtes, spécifiques au projet, assurées par du personnel non permanent et dont ce n'est pas l'activité principale. Les vacations sont éligibles à la condition que celles-ci soient **réalisées par une personne extérieure à l'établissement, recrutée pour sa compétence et/ou expertise, et ce en raison de l'absence de compétences mobilisables en interne**. Ces vacations doivent respecter les cadres réglementaires et internes fixés par chaque établissement.

## V.2. LES DEPENSES NON ELIGIBLES

### En investissement :

- Les opérations immobilières ;
- Les dépenses liées à la mise en œuvre de marchés publics (publicité, etc.).

### En fonctionnement :

- Les salaires et cotisations des personnels permanents ou contractuels ne sont pas éligibles ;
- Les dépenses récurrentes (à prévoir chaque année)
- Les dépenses liées à des manifestations annuelles (forums, festivals, période de rentrée, etc.) ;
- Le fonctionnement courant des entités d'enseignement (électricité, timbres, journaux, etc.) et les frais de gestion ;
- Les dépenses liées à la mise en œuvre de marchés publics (publicité, etc.).

**ANNEXE**

## ANNEXE 1 : ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES

Seuls les établissements listés ci-dessous peuvent, **en tant que bénéficiaire chef de file, créer, renseigner et transmettre** un projet à la Région. Le projet peut intégrer comme **bénéficiaire associé** l'un de ces établissements, mais également d'autres organismes (liste exhaustive disponible en ligne lors du dépôt du projet) susceptibles de bénéficier d'une aide régionale.

Les **informations détaillées ci-dessous ont vocation à aider les coordinateur-riche-s de projet** lors du dépôt en ligne de leur projet sur l'application « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine » (MDNA).

ETABLISSEMENT	SIRET	Représentant légal	Fonction du représentant légal
Bordeaux INP	13000635600013	Monsieur Marc PHALIPPOU	Directeur Général
Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux - Ensap Bx	19330199100017	Madame Anne-Marie LEGUEVEL	Directrice par interim
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers - ENSAM	19753472000010	Monsieur Xavier AUBARD	Directeur du Campus de Bordeaux
Ecole nationale Supérieure de Mécanique et d'Aéronautique - ISAE-ENSMA	19860073600021	Monsieur Majdi KHOUDEIR	Directeur
Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux - Bordeaux Sciences Agro - BSA	19330203100011	Madame Sabine BRUN-RAGEUL	Directrice
Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées - ESTIA	82445767500059	Monsieur Patxi ELISSALDE	Directeur général
Fondation nationale de sciences politiques - FNSP - Site de Poitiers	78430824900019	Madame Laurence BERTRAND DORLEAC	Présidente
Institut d'Optique - Site Bordeaux	78461698900033	Jean-Louis MARTIN	Directeur Général
Institut Etudes Politiques Sciences PO Bordeaux - IEP	19330192600039	Monsieur Dominique DARBON	Directeur
La Rochelle Université	19170032700015	Monsieur Jean-Marc OGIER	Président
Université Bordeaux Montaigne	19331766600017	Monsieur Lionel LARRE	Président
Université de Bordeaux	13001835100010	Monsieur Dean LEWIS	Président
Université de Limoges	19870669900321	Madame Isabelle KLOCK-FONTANILLE	Présidente
Université de Pau et des Pays de l'Adour	19640251500270	Monsieur Laurent BORDES	Président
Université de Poitiers	19860856400375	Madame Virginie LAVAL	Présidente
CROUS Bordeaux –Aquitaine	13001835100010	Monsieur Jean-Pierre FERRE	Directeur
CROUS Limoges	18871900900014	Monsieur Thierry AVETY	Directeur
CROUS Poitiers	18860005000143	Madame MAGET-SIEGEL	Directrice